



Regroupement familial avec un CDD

Par **TICIAH**, le **24/03/2014** à **21:30**

Bonjour,
Je suis étudiante en procédure de changement de statut pour salarié suite à un CDD de 6mois que je viens de signer.
Cela fait 2ans que je suis en France et je voudrais faire venir mon mari. Je me suis renseignée à l'OFII sur le regroupement familial et ils me disent qu'il faut un CDI et 12 mois de fiches de paie.
Comment pourrai-je faire pour faire venir mon mari? Sommes-nous obligés d'attendre ces 12mois et d'avoir un CDI? Le regroupement familial est-il aussi compliqué?
Ou peut-il demander un visa qui l'autorisera à venir et rester en France en attendant de pouvoir demander un regroupement familial?
Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.